

Règlement du jeu concours « Gagnez votre tenue de rentrée, stylée et recyclée ! »

Article 1 – Organisateur

Le présent jeu concours est organisé par le **SIROM Flandre Nord**, ci-après dénommé « l'Organisateur », en partenariat avec **Hauts de Flandre Insertion**.

Article 2 – Objet

Dans le cadre d'une campagne de sensibilisation au recyclage et à la réparation textile, le SIROM Flandre Nord organise un jeu concours gratuit, sans obligation d'achat, sur sa page Facebook, afin de promouvoir la réduction des déchets textiles, en partenariat avec un acteur local : Hauts de Flandre Insertion.

Article 3 – Durée

Le jeu est ouvert du **13/08/26 à 10H** au **16/08/26 à minuit**.

Toute participation reçue en dehors de cette période ne pourra être prise en compte.

Article 4 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne majeure résidant sur le territoire du SIROM Flandre Nord.

Pour participer, il suffit d'indiquer en commentaire sous la publication :

- La **ville où vous habitez**
- Et de répondre à la question « **Quelle pièce aimeriez-vous trouver pour la rentrée ?** »

Une seule participation (un commentaire) par personne sera prise en compte pendant toute la durée du jeu.

Article 5 – Désignation du gagnant

À l'issue du jeu, **2 gagnant(e)s** seront désigné(e)s par tirage au sort parmi les participants ayant respecté les conditions de participation.

Le tirage au sort sera effectué le **17/08/26**

Article 6 – Dotation

Les gagnant(e)s remporteront :

- Un bon d'achat d'une valeur de 25 € à utiliser dans les boutiques « De Fil'En Récup » pour des vêtements ou chaussures de seconde main ou pour une couture réparation.

Les lots ne pourront faire l'objet d'aucun échange, remboursement ou contrepartie financière.

Article 7 – Annonce des résultats

Les gagnant(e)s seront contacté(e)s sous leur commentaire directement via la publication le lundi 17 août.

Le bon d'achat sera à retirer dans une des deux boutiques « **De Fil'En Récup** ». Si le lot n'est pas retiré avant le 25 août 2026, l'organisateur se réserve le droit de procéder à un nouveau tirage au sort.

Article 8 – Données personnelles

Les informations recueillies sont uniquement utilisées pour la gestion du jeu concours et la remise des lots. Elles ne seront pas conservées au-delà de la durée nécessaire à cette finalité.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données.

Article 9 – Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de dysfonctionnement de Facebook, d'interruption du jeu ou de tout événement indépendant de sa volonté.

Article 10 – Facebook

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée, ni gérée par Facebook. Les informations communiquées par les participants sont destinées exclusivement à l'Organisateur et non à Facebook.

Article 11 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Fait à **Wormhout** le 04/08/2026